

### I – FIXATION DES INDEMNITES DE FONCTION DU MAIRE, DES ADJOINTS, ET CONSEILLERS DELEGUES

---

Le conseil municipal a fixé les indemnités mensuelles du maire, des adjoints et des conseillers municipaux, comme suit :

Maire : 2 139.79 € brut

Adjoints : 855.20 € brut

Conseillers délégués : 388.69 € brut

### II – CREATION ET COMPOSITION DES COMMISSIONS MUNICIPALES

---

Le conseil municipal a créé les commissions municipales et désigné les membres de la manière suivante :

#### SPORTS-LOISIRS-TOURISME

<b>PIAU Claude</b>
BOLZE Martine
GRUMETZ Christine
LECAPLAIN Eric
PRADES Xavier
LOUISET Olivier
PIGOT Antoine

#### ENSEIGNEMENT

<b>RENAUDON Véronique</b>
DUCHESNE Jean-Paul
FOLLIOT Alexandre
JOSSEAUME-LECORNIER Adeline
LORIEUX Sébastien
SALLOTE Bathilde
STEFANI Christine

#### AFFAIRES SOCIALES ET SOLIDARITE

<b>BOLZE Martine</b>
FOLLIOT Alexandre
MASSE Stéphanie
PUIG Pascale
STEFANI Christine
TELLIER Christine

#### CULTURE

<b>LOUISET Olivier</b>
GUILLOIS Béatrice
MARQUIS Dominique
PIAU Claude
PIGOT Antoine
TELLIER Christine
BOPP Florence

#### PATRIMOINE

<b>FRONTEAU Bruno</b>
CADEAU Dominique
LECAPLAIN Eric
LORIEUX Sébastien
PIGOT Antoine
PUIG Pascale
RENAUDON Véronique
STEFANI Christine
TELLIER Christine

#### COMMUNICATION

<b>LOUISET Olivier</b>
BOPP Florence
CHEVE Séverine
GODEFROY Xavier
MARQUIS Dominique
MASSE Stéphanie
PUIG Pascale
TELLIER Christine
PIAU Claude
GUILLOIS Béatrice

## **VOIRIE ET ENVIRONNEMENT**

<b>FRONTEAU Bruno</b>
CADEAU Dominique
DUCHESNE Jean-Paul
LECAPLAIN Eric
LORIEUX Sébastien
TELLIER Christine
THALER Sébastien
VILLEMANT Sandrine

## **CONSEIL DES ENFANTS**

<b>CHEVE Séverine</b>
JOSSEAUME-LECORNIER Adeline
PRADES Xavier

## **PERMIS DE CONSTRUIRE**

<b>FRONTEAU Bruno</b>
CADEAU Dominique
LECAPLAIN Eric
RENAUDON Véronique
PUIG Pascale
PIGOT Antoine

### **III – ELECTION DES REPRESENTANTS DU CONSEIL MUNICIPAL AU SEIN DE L'OMS**

---

Ont été élus au sein du conseil d'administration de l'OMS Messieurs Claude Piau, Oliver Louiset et Madame Martine Bolze.

### **IV – FIXATION DU NOMBRE DES MEMBRES ELUS ET NOMMES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS ET ELECTION DES REPRESENTANTS DU CONSEIL MUNICIPAL**

---

Le conseil municipal doit fixer à chaque renouvellement de mandat, à part égale, le nombre des membres élus et nommés au sein du conseil d'administration du CCAS. Ce nombre a été fixé à six élus par le conseil municipal et six nommés par le maire.

Ont été élus :

Monsieur le Maire en qualité de Président,

- Madame BOLZE Martine,
- Monsieur FOLLIOU Alexandre,
- Madame MASSE Stéphanie,
- Madame TELLIER Christine,
- Madame STEFANI Christine,
- Madame PUIG Pascale,

### **V – DELIBERATION RELATIVE AUX DELEGATIONS CONSENTIES AU MAIRE PAR LE CONSEIL MUNICIPAL**

---

Les dispositions de l'article L 2122-22 du code général des collectivités territoriales permettent au conseil municipal de déléguer au maire un certain nombre de ses compétences.

A chaque début de mandat, le conseil municipal doit délibérer à nouveau pour déterminer cette délégation qui est valable durant toute la durée du mandat.

Cette délégation a pour objectif de favoriser une bonne administration communale.

Ont ainsi été délégués au maire un certain nombre de compétences comme par exemple l'exercice du droit de préemption, le droit d'ester en justice ou de créer, modifier ou supprimer les régies comptables.

## **VI –RENOUVELLEMENT LIGNE DE TRESORERIE**

---

Le conseil Municipal a approuvé le renouvellement d'une convention de découvert avec la caisse d'épargne portant sur un montant de 400 000€ pour une année.

## **VII –DECISION MODIFICATIVE BUDGETAIRE N°1**

---

Une décision modificative budgétaire a été adoptée afin de transférer des dépenses et des recettes en section d'investissement d'un compte à un autre.

## **VIII – CONVENTION AVEC LA COMMUNE DE CHEFFES POUR PARTICIPATION FINANCIERE AUX FRAIS DE SCOLARITE D'UN ELEVE DE TIERCE**

---

Le conseil municipal a approuvé l'adoption d'une convention avec la commune de Cheffes afin de participer aux frais de scolarité d'un élève Tiercéen qui est accueilli au sein de l'école maternelle de Cheffes.  
Il en coutera à la commune de Tiercé 1 201.71€ pour l'année scolaire 2019/2020.

## **IX – VERSEMENT D'UN FONDS DE CONCOURS AU SIEML POUR LE REMPLACEMENT D'UN CANDELABRE RUE DE TOURAINE**

---

Le conseil municipal a approuvé le versement d'un fonds de concours au Syndicat d'Energie pour le remplacement d'un candélabre situé rue de Touraine pour un montant de 963.98 €.

## **X –MISE A JOUR TABLEAU DES EMPLOIS**

---

Le conseil municipal a modifié le tableau des emplois afin de passer un agent à temps plein, d'assurer le remplacement d'un agent qui va partir à la retraite et de permettre l'avancement de grade d'un agent.

## **XI –ACQUISITION D'UN TERRAIN APPARTENANT A M. ET MME ORIGNY**

---

Le Conseil Municipal a approuvé l'acquisition d'une parcelle de terrain de 7 M2 située dans le secteur de Bourienne moyennant l'euro symbolique auprès d'un particulier afin de garantir la largeur de 4M du chemin bordant leur propriété.

## **XII –DESIGNATION DES REPRESENTANTS AU SIEML**

---

Ont été désignés pour siéger au sein du Syndicat intercommunal d'énergies de Maine et Loire Monsieur Bruno Fronteau en qualité de membre titulaire et Madame Christine Tellier en qualité de membre suppléant.

## **XIII –ELECTION DES REPRESENTANTS DU CONSEIL MUNICIPAL AUX CONSEILS D'ECOLES MARIE- LAURENCIN, LE RONDEAU, ET AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU COLLEGE JACQUES PREVERT ET DE L'ECOLE PRIVEE**

---

Ont été élus les représentants du conseil municipal aux conseils d'écoles Marie Laurencin, Le Rondeau et au conseil d'administration du collège Jacques Prévert et de l'école privée à savoir :

### **Pour le conseil d'école Marie-Laurencin :**

Titulaire : Véronique RENAUDON

Suppléant : Bathilde SALLOTE et Jean Paul DUCHESNE

### **Pour le conseil d'école Le Rondeau**

Titulaire : Véronique RENAUDON

Suppléant : Sébastien LORIEUX,  
Suppléant : Adeline JOSSEAUME-LECORNIER

**Pour le Conseil d'administration Jacques Prévert**

Titulaire : Séverine CHEVE

Suppléant : Adeline JOSSEAUME-LECORNIER

**Pour le conseil d'administration Notre Dame**

Titulaire : Véronique RENAUDON

Suppléant : Christine STEFANI

**XIV – CREATION D'UN POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE DE 2<sup>ème</sup> CLASSE CONTRACTUEL**

---

Le conseil municipal a approuvé la création d'un poste d'adjoint technique territorial contractuel du 1<sup>er</sup> juillet au 31 septembre 2020, afin de renforcer les services techniques pour l'entretien des espaces verts au cours de la saison estivale.